



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 13 juin 2024, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**RÉNOVATION COMPLÈTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AUX N° 11-13-15 DU CHEMIN DU PONT-DE-VILLE : VOTE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 16'800'000.- TTC)**

Vu le crédit d'investissement et financement de CHF 4'050'000.- TTC voté par le Conseil municipal le 6 mai 2021 et approuvé par le département compétent le 29 juin 2021,

vu l'estimation actualisée des coûts des travaux s'élevant à CHF 16'800'000.- TTC, laquelle dépasse le crédit voté,

vu les préavis favorables émis par 6 voix pour et 1 abstention, par la Commission bâtiments et infrastructures et par 3 voix pour et 2 abstentions, par la Commission finances et contrôle de gestion lors de leur séance élargie du 27 mai 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 20 voix pour et 1 abstention,**

1. D'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 16'800'000.- TTC pour couvrir les travaux de rénovation complète de l'immeuble situé aux N° 11-13-15 du chemin du Pont-de-Ville.

**Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 2 septembre 2024.

Chêne-Bougeries, le 21 juin 2024

Florence Lambert  
Présidente du Conseil municipal